

Aaron
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 100,00€
Siège social : 47, rue Prony, 75017 Paris
982 186 447 RCS Paris

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 AVRIL 2025

Le soussigné :

Monsieur Christian Kim, *Avocat à la Cour*, né le 3 juin 1979 à Séoul, République de Corée (Corée du Sud) (99), de nationalité française, demeurant 75bis, avenue de Wagram, 75017 Paris, France.

Associé unique détenant ensemble la totalité des cent (100) parts sociales composant le capital de :

Aaron, société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 100,00€ ayant son siège social sis 47, rue de Prony, 75017 Paris, ayant pour numéro d'identification unique 982 186 447 RCS Paris, représentée par Monsieur Christian Kim, agissant en qualité d'associé-gérant (la « **Société** »),

A adopté les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
(Transfert du siège social de la Société)

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société au **42, rue Cardinet, 75017 Paris**, avec effet au 1^{er} mai 2025, sous réserve de la validation de l'Ordre des Avocats de Paris.

DEUXIEME RESOLUTION
(Modification corrélative des statuts)

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier corrélativement l'article 4 des statuts de la Société en remplaçant le premier paragraphe par le texte qui suit :

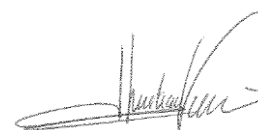
« *Le siège social est fixé au **42, rue Cardinet, 75017 Paris**.* »

Le reste de l'article reste inchangé.

TROISIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Fait à Paris, le 28 avril 2025.



Christian Kim
Associé-Gérant